



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET
pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 25 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en place de la commission régionale de lutte et de prévention de la prostitution et de la traite des êtres humains à l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, M. Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Alsace a mis en place une commission régionale de lutte et de prévention de la prostitution et de la traite des êtres humains.

Depuis les années 90, la prostitution traditionnelle de rue a cédé le pas sur le développement des réseaux criminels et mafieux qui ont développé une véritable industrie de l'exploitation sexuelle.

La prostitution et la traite des êtres humains constituent une violence intolérable faite aux femmes (85 % de prostituées femmes). Ces pratiques s'opposent aux principes constitutifs de la société française : les Droits de l'Homme -et des femmes - et l'égalité entre les personnes. De plus, ces situations entraînent une dégradation physique et psychologiques (une espérance de vie deux fois plus courte) et des risques sanitaires importants. C'est la raison pour laquelle, la France a adopté depuis 1949 une position abolitionniste, dont l'objectif est double : la protection des personnes prostituées et l'impact négatif sur cette activité en réprimant les réseaux criminels.

Région frontalière, l'Alsace est confrontée à ces questions ainsi qu'au développement de nouvelles formes de prostitution liées à une certaine banalisation (internet, salons de massage, escorting). Conscient de la nécessité d'agir, l'Etat, déjà engagé par le travail constant des forces de l'ordre et de la Justice et par l'appui apporté aux associations du terrain, a souhaité aller plus loin par la mise en place d'une commission régionale interpartenariale. Celle-ci réunit l'ensemble des acteurs de la région confrontés à ces questions, non seulement, les pouvoirs publics : Justice, Police, Gendarmerie, Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, collectivités territoriales, mais aussi, la Santé, l'Education Nationale, pour développer la prévention ainsi que les acteurs du monde économique et associatif pour mettre en oeuvre les parcours de sortie.

L'objectif : offrir un cadre commun de coopération afin de mieux connaître et partager les réalités du terrain pour mettre en place des actions de prévention et d'insertion professionnelle et sociale.

Le travail de la commission va se poursuivre autour de groupes de travail multipartenariale qui devront rendre compte de leurs avancées au Préfet de région lors de la prochaine réunion de la commission.